



REGLEMENT INTERCLUBS DE LA NATIONALE 5 PARIS

Additif au règlement du championnat de France des clubs

Saison 2026-2027

Le règlement de la présente division est celui appliqué à la Nationale 4, avec les modifications suivantes - les numéros d'articles correspondent aux numéros d'articles du règlement du Championnat de France des Clubs.

1.1 Structure

La division Nationale 5 Paris est organisée par le CDPE Elle est composée d'un ou plusieurs groupes en fonction du nombre d'inscrits. Un groupe contient 8 équipes au maximum. Les équipes d'un même club sont réparties dans la mesure du possible dans des groupes différents. Au cas où deux équipes (ou plus) d'un même club seraient dans un même groupe, ces équipes se rencontreraient dans le (ou les) premiers tours.

1.2 Engagements

L'engagement des équipes se fait en ligne en remplissant le formulaire [PayAsso](#) puis en procédant au [règlement](#).

1.3 Déroulement de la compétition

En fin de saison, la direction technique de la Ligue IdF communique au comité départemental le nombre d'équipes parisiennes montant en N4. Les départages sont alors effectués de la façon suivante :

Un seul groupe de N5

- ✓ 1 seule montée : le premier du groupe monte directement
- ✓ 2 (resp. 3, 4...) montées : les 2 (resp. 3, 4...) premiers du groupe montent directement

Deux groupes de N5

- ✓ 1 seule montée : le premier du groupe A et le premier du groupe B s'affrontent sur un match unique. L'équipe ayant les blancs au premier échiquier est tirée au sort par l'arbitre de la rencontre. En cas d'égalité, l'équipe qui a gagné sur le premier échiquier (resp. le 2e, 3e, 4e, 5e ou 6e échiquier en cas de partie nulle sur le ou les échiquiers supérieurs) monte en N4.
- ✓ 2 montées : le premier de chaque groupe monte directement

- ✓ 3 montées : le premier de chaque groupe monte directement. Les seconds de chaque groupe s'affrontent sur un match unique. L'équipe ayant les blancs au premier échiquier est tirée au sort par l'arbitre de la rencontre. En cas d'égalité, l'équipe qui a gagné sur le premier échiquier (resp. le 2e, 3e, 4e, 5e ou 6e échiquier en cas de partie nulle sur le ou les échiquiers supérieurs) monte en N4.
- ✓ 4 montées : les deux premiers de chaque groupe montent directement.

Trois groupes de N5

- ✓ 1 seule montée : le premier de chaque groupe participe à un Molter sur 2 rondes. L'équipe terminant première monte en N4.
- ✓ 2 montées : le premier de chaque groupe participe à un Molter sur 2 rondes. Les équipes terminant aux 2 premières places montent en N4.
- ✓ 3 montées : le premier de chaque groupe monte directement.
- ✓ 4 montées : le premier de chaque groupe monte directement. Les seconds de chaque groupe s'affrontent dans un Molter sur 2 rondes : l'équipe terminant première monte en N4.

Si les départages ci-dessus ne peuvent être effectués dans un délai compatible avec les exigences de la Ligue, les règles de départage prévues au règlement du championnat de France des interclubs adultes s'appliqueront.

2.1 Directeur de la compétition

Patrick VIGNA patrick.vigna@club608dechecsdeparis.fr +33 7 54 36 90 81

2.5 Arbitres

L'arbitre n'est pas obligatoire dans cette division, mais sa présence est fortement conseillée. En cas d'absence d'un arbitre officiel, le responsable de l'équipe qui reçoit fera office d'arbitre ou désignera quelqu'un pour ce rôle, ceci avant le début du match. Cette personne ne peut pas être en même temps le capitaine de l'équipe.

3.3 Cadence

1h30 / 40 coups + 30 minutes + 30 secondes par coup dès le 1^{er} coup.

3.7 Composition des équipes

Chaque équipe est composée de 6 joueurs licenciés A respectant l'article 1 des règles générales.

3.8 Forfaits sportifs

Une équipe ayant au moins 3 joueurs forfaits perd sur le score de 3-0 (4-0 de points de partie).

Un forfait d'équipe sera sanctionné d'une amende de 100 € (amende doublée en cas de récidive, soit 200 €) à payer sous quatre semaines au CDPE. Le non-paiement de l'amende entraînera l'impossibilité pour le club concerné d'inscrire une ou plusieurs équipes en N5 la saison qui suivra.

3.9 Litiges techniques

Un appel des décisions de l'arbitre de la rencontre peut être interjeté. Les appels doivent être envoyés par courriel au directeur de la compétition dans les 48 heures suivant le match.

4.1 Points de parties

Le score d'une équipe ayant gagné par forfait sportif ou à la suite de pénalités administratives de l'équipe adverse est de 4-0 en points de parties, sauf si le score obtenu sur l'échiquier est supérieur. Dans ce dernier cas, c'est le score obtenu sur l'échiquier qui sera retenu.

4.5 Appels sportifs

Les capitaines d'équipe peuvent faire appel des décisions d'arbitres ou du directeur de la compétition auprès de la Commission des Litiges de la ligue Ile de France dans un délai de 15 jours calendaires à compter de l'officialisation du résultat du match par le directeur de la compétition.

3.11 Transmission des résultats

- A) Le responsable de la rencontre doit transmettre le jour même avant 22 heures le résultat du match par SMS ou courriel au directeur de la compétition (cf. 3.11.a du règlement du championnat de France des clubs). En cas d'absence de ladite transmission, une sanction de 75 euros s'appliquera à la première infraction, de 150 euros pour les suivantes.
- B) Le responsable de la rencontre doit saisir le PV du match sur le site fédéral (notice téléchargeable sur le site de la FFE) le jour même avant 22h. En cas de saisie tardive, ie. ultérieure au lendemain de la rencontre 20h, une sanction de 75 euros s'appliquera à la première infraction, de 150 euros pour les suivantes.
- C) La feuille de match signée par les deux capitaines doit être prise en photo (y compris le verso si une réclamation y figure) et transmise par courriel au directeur de groupe au plus tard le lendemain de la rencontre 20h. En cas d'envoi tardif, ie. ultérieur au lendemain de la rencontre 20h, une sanction de 75 euros s'appliquera à la première infraction, de 150 euros pour les suivantes.

Les sanctions – non cumulatives entre A, B et C - doivent être payées dans les quatre semaines au comité départemental. Le non-paiement d'une amende entraînera l'impossibilité pour le club concerné de s'inscrire en N5 la saison qui suivra.

Les capitaines doivent vérifier les résultats sur internet et disposent de **sept** jours après la mise en ligne des résultats pour prévenir le directeur de la compétition s'ils constatent une erreur.

Mise à jour juillet 2026